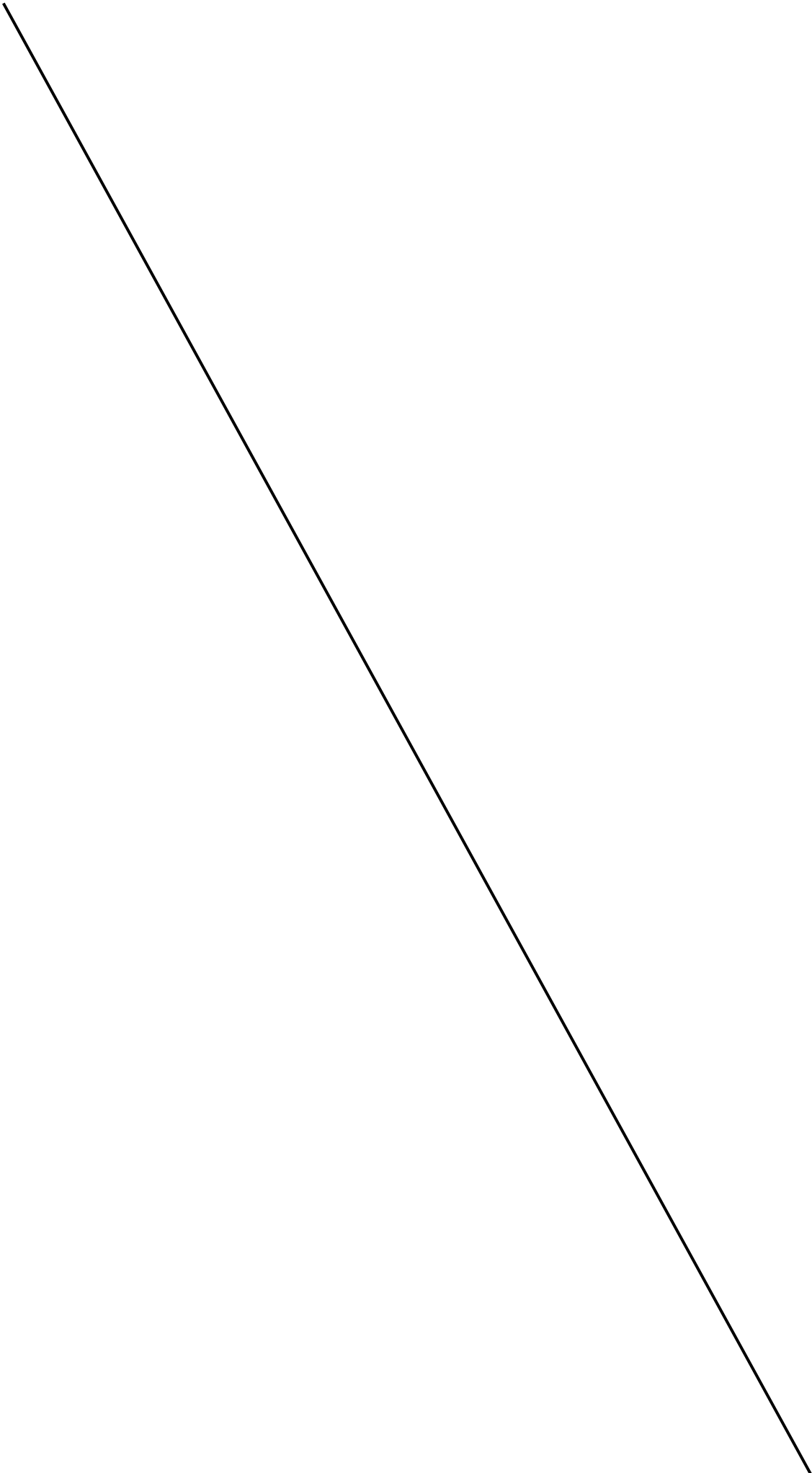

Séance du 25 MAI 2011

ORDRE DU JOUR

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 27 avril 2011,
- Association « Trait d'Union » : présentation des comptes de l'association par la Présidente,
- Création d'un comité de pilotage pour l'association « Trait d'Union »
- Statuts pour la création d'un syndicat mixte enfance,
- Création d'un comité de pilotage pour le projet de structure d'accueil sur Fraissinet de Lozère,
- Travaux sur le chemin de stevenson : étude des devis,
- Choix de la banque pour prêt : acquisition du bâtiment de la Cure du Pont de Montvert,
- Acquisition du terrain pour la construction d'une caserne de gendarmerie au Pont de Montvert,
- Compte rendu de la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,
- Point sur le raccordement du Haut Débit,
- Programme « habiter mieux »,
- Comptes rendus des dernières réunions et/ou commissions
- Questions diverses



**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 25 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mai à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaires excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Monsieur Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : création d'un groupe de travail en relation avec le projet « santé » sur la commune de Fraissinet de Lozère.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents :

Après plusieurs réflexions émises lors des derniers conseils communautaires sur la possibilité de créer un centre d'accueil temporaire de santé sur la commune de Fraissinet de Lozère au lieu dit «Pré du Moulin », il a été jugé utile par les élus de créer un groupe de travail pour organiser les premières réunions et mettre en place la politique qui sera exercée en la matière. Ce groupe est composé de :

- Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert)
- Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort)
- Daniel MATHIEU (Président)
- Jean-Paul VELAY (St Andéol de Clerguemort)
- Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon)
- Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère)

Ainsi fait et délibéré, le 25/05/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 25 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mai à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaires excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Monsieur Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : création d'un groupe de travail en relation avec l'association « Trait d'Union »

Aurore PLAGNES, Présidente de l'association « Trait d'Union » présente à cette réunion rappelle aux élus que le remplissage de la crèche itinérante sur les trois lieux d'accueil et la mise en place du centre de loisirs en 2010, demande à l'association une gestion de plus en plus lourde tant au niveau de la gestion du personnel, financière, organisationnelle etc....

Après avoir ouï cet exposé et conscients de l'ampleur que prend la structure

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents :

Pour aider l'association « Trait d'Union » à trouver des solutions aux problèmes qu'elle peut rencontrer et permettre sa pérennisation dans un avenir proche,

DECIDE de créer un groupe de travail en relation avec l'association « Trait d'Union ».

Il est composé de :

- Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon)
- Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)
- Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort)
- Daniel MATHIEU (Président)
- Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert)

Les élus demandent que l'association « Trait d'Union » et la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons soient représentées à ce groupe de travail.

Ainsi fait et délibéré, le 25/05/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 25 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mai à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaires excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Monsieur Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : demande de financement Crédit Agricole du Languedoc

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de contracter auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc** une ouverture de crédit à Court Terme de **105.000 €** destinée à l'acquisition d'un bâtiment à rénover, et dans l'attente d'un financement en P.L.S.

Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après échange de vues, prend en considération et approuve sa proposition, et après avoir délibéré :

Décide de demander à la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE MUTUEL du LANGUEDOC aux conditions de taux fixées à la date de la signature du contrat (EUR 3MM + 0,91%), l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme, d'une durée de 12 mois.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la communauté, et au plus tard, le 31 Décembre 2011.

Prend l'engagement :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget).

Prend l'engagement pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en

recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Ainsi fait et délibéré, le 25/05/2011.
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 11/06/2011
et publication du 11/06/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 25 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mai à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents: Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaires excusés: Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Monsieur Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : aide à la rénovation thermique

Le conseil communautaire a donné son accord de principe d'adhésion au programme d'aide à la rénovation thermique en réunion du 27 avril dernier, le Président propose de délibérer sur les modalités de versement des aides qui seront attribuées dans le cadre du Contrat Local d'Engagement du Département de la Lozère.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE

A l'unanimité des membres présents

La communauté de communes des Cévennes au mont Lozère

- apporte une aide complémentaire à l'ASE sur la base de 5% par dossier plafonnée à 250 € par dossier. L'enveloppe maximale pour la période 2011-2013 est de 10 000 €.
- s'engage à assurer la communication de ce dispositif sur ses propres supports par l'intermédiaire des journaux locaux et municipaux, du site internet de la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré, le 25/05/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 16/06/2011
et publication du 17/06/2011*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 25 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mai à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaires excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Monsieur Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : acquisition des terrains pour la construction d'une caserne de Gendarmerie au Pont de Montvert

Vu la délibération du 11 septembre 2009 de la mairie du Pont de Montvert fixant le tarif de vente des parcelles à 48 000 €,

Considérant que les crédits obtenus par l'Etat dans le cadre de la DDR 2010 peuvent couvrir pour partie la dépense relative à l'acquisition des terrains,

Considérant que la SA d'HLM Lozère Habitations de Mende a été retenue par convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction d'une caserne de gendarmerie et de logements au Pont de Montvert,

Considérant que d'autres dossiers de demandes de financement sont en cours auprès de l'Etat et du Conseil Général de la Lozère,

Le Président propose à l'assemblée de faire l'acquisition de ces terrains à la mairie du Pont de Montvert.

Sophie PANTEL et Alain JAFFARD, élus à la commune du Pont de Montvert se retirent de la séance du conseil communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **EST FAVORABLE** à la demande du Président et se porte acquéreur des terrains cadastrés D627 et D628, situés quartier de l'Estournal sur la commune du Pont de Montvert pour un montant de **44 000 €**.
- **MANDATE** le Président pour signer les pièces nécessaires à l'acte de vente.

Ainsi fait et délibéré, le 25/05/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 25 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mai à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaires excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Monsieur Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONTRE LA DISSOLUTION DU SIVU DE L'ESTOURNAL

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le schéma départemental de coopération intercommunal édité par la préfecture de Lozère. Outre la situation particulière de Vialas, le territoire est également concerné par la situation du SIVU de l'Estournal dont Monsieur le Préfet préconise la dissolution au motif que l'objet du SIVU est achevé.

Or, s'il est vrai que les statuts du SIVU fixaient à ce dernier comme objet « la construction d'un groupe scolaire et de locaux socio-éducatifs » et que cette construction est terminée depuis des années, il est bon de noter que :

- Les emprunts contractés par le SIVU pour financer la construction du groupe scolaire ne sont pas encore remboursés dans leur totalité
- Le SIVU en est venu à assurer la GESTION du groupe scolaire une fois sa construction terminée.

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité :

- Soutien la position des communes membres du SIVU de l'Estournal qui jugent non justifiée la décision du Préfet

Ainsi fait et délibéré, le 25/05/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 25 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mai à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaires excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Monsieur Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Travaux sur le GR70 chemin de Stevenson.

Le Président informe le conseil communautaire qu'après plusieurs plaintes, il a constaté sur place la nécessité de faire des travaux sur le GR70 chemin de Stevenson à Rieumal. Lors de fortes pluies, les ânes ne peuvent plus passer sur cette portion de chemin à cause de la boue. Des devis ont été demandés et il demande au conseil communautaire son avis sur la question.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir étudié les devis :

- Donne son accord pour effectuer les travaux sous réserves d'obtenir les financements sollicités
- Demande l'aide financière du conseil général à hauteur de 50 % du montant des travaux
- Demande l'aide financière au Parc National des Cévennes à hauteur de 30 % du montant des travaux.
- Porte au budget 2012, les crédits nécessaires à cette opération et mandate le Président pour signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 25/05/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 25 mai 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mai à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon), Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaires excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère).

Monsieur Jacques HUGON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Proposition de schéma intercommunal

Le président rappelle son courrier du 10 mars 2011 envoyé au Préfet de la Lozère qui fait mention des avis du conseil communautaire sur la réorganisation de la carte intercommunale, il fait part au conseil communautaire du compte rendu de la CDCI qui s'est réuni le 2 mai 2011,

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010,

Vu la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale du Préfet de la Lozère,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- « Le SIVOM des sources du Tarn et du mont Lozère n'exerce plus que deux compétences qui font double-emploi avec la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère.
 - o La compétence tourisme du SIVOM sert à l'encaissement de la dotation touristique dont une part est reversée ensuite à la communauté de communes et une autre part à Vialas.
 - o La compétence transport a été transférée par notre communauté de communes à ce SIVOM pour que Vialas puisse continuer de bénéficier de ce service sur son territoire. Si Vialas intègre la communauté de commune des Cévennes au mont Lozère, le SIVOM n'a plus vocation d'exister. Depuis 2007, il n'a fait l'objet d'aucune dépense d'investissement. Les autres compétences de ce syndicat relèvent maintenant de notre communauté de communes qui comprend toutes les communes du canton sauf Vialas.
- Les élus de notre communauté de communes **sont favorables à l'intégration de la commune de Vialas** à leur communauté de communes qui historiquement et géographiquement occupe une place importante. Une complémentarité avec les commerces du Pont de Montvert ainsi que les structures de santé sera un point important pour la population locale et permettra une homogénéité du territoire.
- En terme géographique, nous pensons qu'il est préférable d'éviter une extension trop importante de notre communauté de communes avec des communautés de communes voisines – du fait des temps de trajets et du relief – qui ne saurait être un atout pour la population. Le territoire structuré autour de la RD 35 et de la RD 998 représente un territoire de projets cohérent en terme de population.

- Enfin, les élus soulignent l'attachement à leur communauté de communes actuelle. L'intérêt d'avoir créé une communauté de communes d'investissement n'est plus à confirmer et a permis la création d'emplois (10 emplois créés pour la gestion des crèches et centres de loisirs, un 11^{ème} en 2011). Les projets en cours portés par notre communauté de communes vont permettre la construction d'infrastructures alliant services, complémentarités et accueil de nouvelles populations.

Pour conclure : le conseil communautaire : **est défavorable** à la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale présentée par le Préfet de la Lozère,

Est favorable au rattachement de la commune de VIALAS à sa communauté de communes et par cet intermédiaire **souhaite** la dissolution du SIVOM des Sources du Tarn et du mont Lozère.

Ainsi fait et délibéré, le 25/05/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 07/09/2011
et publication du 08/09/2011*